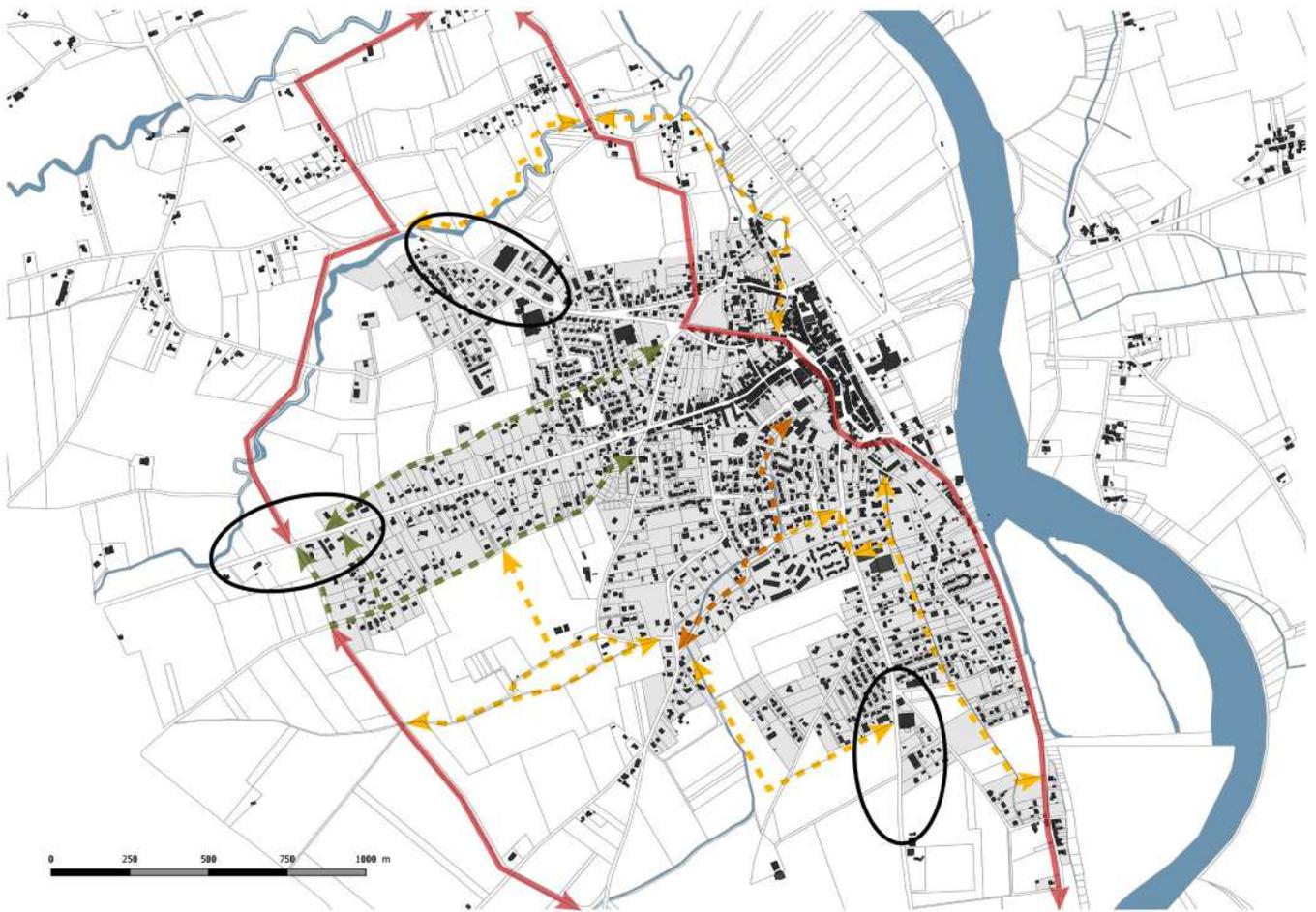


# ENTRÉES DE VILLE ET FRANGES URBAINES

Etudiants : ALOS Patric, CHAN HONG TAI Tiffany, GUYARD Cécile, LAURENT Valériane, LE LOUVIER Jérémie, MATRAY Faustine, MENANT Tim, PUYAL Jade, TACHE Coralie, TOURNADRE Camille



Interface stratégique dans le département du Tarn-et-Garonne, la commune de Verdun-sur-Garonne doit aujourd'hui assumer une urbanisation sporadique et hétérogène, en doigts de gant. Les quatre axes routiers majeurs définissent les quatre entrées de ville principales de Verdun-sur-Garonne : entrée Nord (D26 en provenance d'Auch), entrée Sud (D26 en provenance de Toulouse), entrée Ouest (D6 en provenance de Lagraulet-Saint-Nicolas) et entrée Est (D6 en provenance de Dieupentale). Le travail de revalorisation des entrées de villes et des franges urbaines (limite de l'espace bâti) permettent de requalifier un territoire et de lui redonner une façade identitaire, constituant une vitrine auprès des habitants et des autres usagers. Pour cela, nous traiterons séparément chacune des entrées, à l'exception de l'entrée Est, abordé dans le travail sur la façade fluviale et la Garonne. Ces entrées de ville doivent aussi être perçues comme unité et lieux d'identification communale, reliées par les franges urbaines et la trame paysagère de Verdun-sur-Garonne.



La frange urbaine pourrait être valorisée par une offre de promenades reliant les trois entrées de villes et les connectant aux cours d'eau. Au nord de la commune, un sentier pédestre longeant la ripisylve du ruisseau Pontarras débouche sur la Garonne. A l'ouest de la commune, suivant l'ancien projet de rocade, un second chemin offre un paysage dominé par une vue dégagée sur les champs. Ces deux sentiers ne paraissent pas réellement connectés entre eux. On remarque en effet un manque de continuité et de transition paysagère.

Le manque de structuration des sentiers accompagné de l'absence de délimitation des franges urbaines n'invitent pas nécessairement les habitants à se rendre sur ce type d'espaces. De plus, les chemins pédestres sont très peu imbriqués au réseau viaire de la commune. Cela nuit à leur appropriation par les résidents, d'autant plus que leur usage n'est pas uniquement destiné aux habitants. Effectivement, les agriculteurs empruntent également ce chemin pour leurs activités professionnelles. Concevoir le circuit pédestre comme une interface matérialisée par des éléments paysagers permettrait de représenter une limite visible et sensible au développement d'un continuum urbain, confortant l'identité communale.

Il convient de créer une cohérence globale entre les différentes séquences paysagères, mais aussi de créer un sentiment d'unité où les entrées de villes pourraient être connectées entre-elles via ce « périphérique piéton ». Ainsi, les usagers pourraient non seulement emprunter ce sentier pour leurs loisirs mais aussi dans le but d'accéder au futur collège. Les habitants pourraient mieux s'approprier ce sentier pédestre par l'installation d'aire de pique-nique, de point de vue, d'un parcours de santé, de géocaching,... A terme des associations pourraient se créer pour animer les voies pédestres menant à la commune de Dieupentale afin d'en faciliter l'appropriation par les usagers.



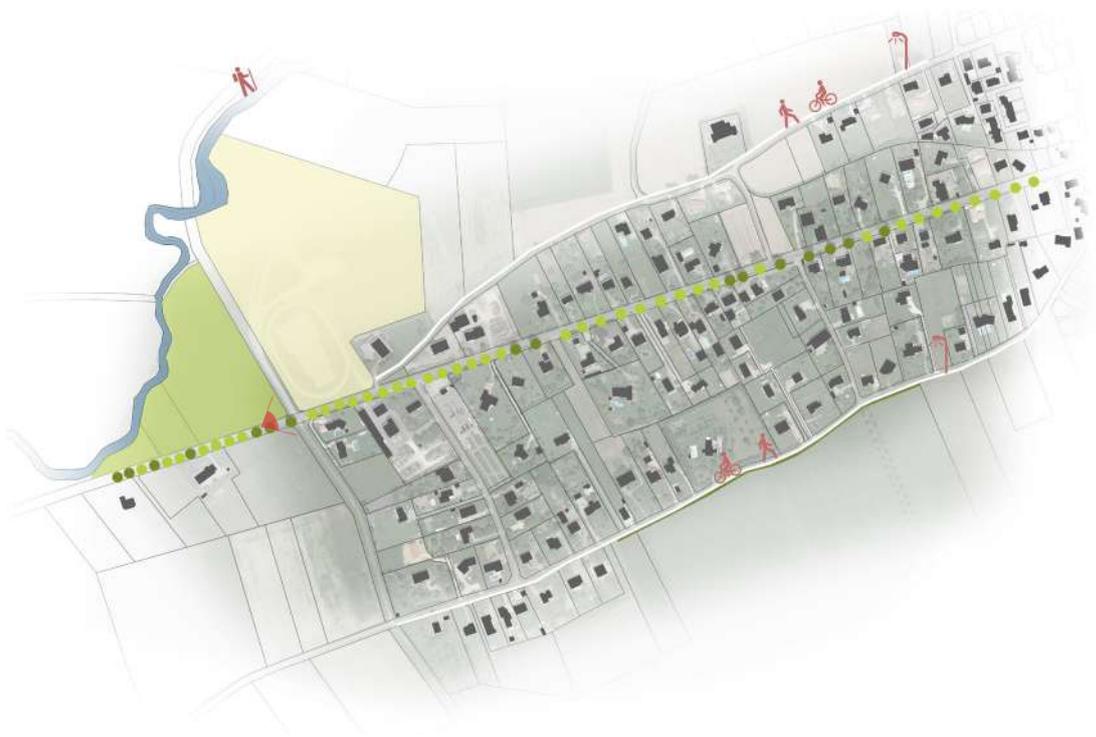
EXISTANT



PROJETÉ

L'entrée Nord est caractérisée par une transition progressive d'un paysage agricole à l'espace bâti et un léger couvert végétal. A la limite de la commune se trouve la déchetterie cachée par une butte en cours de végétalisation. On peut définir sur cette entrée différentes séquences dans lesquelles la multiplicité des usages et de l'occupation du sol s'entrecroisent. En empruntant la route en direction du centre-ville, on observe dans un premier temps une zone résidentielle significative d'un étalement urbain récent, composée de maisons individuelles avec de grands terrains. En continuant le chemin, on remarque une discontinuité de la strate arborée. Une allée de platane laisse entrevoir ponctuellement la zone d'activité. Le côté droit de la route se compose donc principalement de résidences avec la présence d'un lotissement percevable lorsque l'on remonte la voie. Cependant, ce côté est marqué par une usine de stockage agricole comportant un silo à grains et une zone commerciale (Super U). Cette partie se structure par un accès piéton irrégulier et moins entretenu lorsque l'on s'éloigne de la commune, principalement au-delà de l'usine. Par ailleurs, la limite entre l'espace résidentiel et celle-ci est marquée uniquement d'un grillage donnant lieu à un vis-à-vis direct. Parallèlement à la route se trouve la zone d'activité possédant son entrée principale en face du lotissement. D'un côté, on constate la présence d'un centre d'incendie et de secours ainsi que d'une gendarmerie. De l'autre, on distingue plusieurs entreprises implantées dans la zone d'activité, bien que le lieu et la structure du bâti donne un sentiment de vide et d'abandon lorsqu'ils sont traversés. Le côté gauche de cette route est ponctuée de quelques maisons individuelles ainsi que de logements de fonction attribués à la gendarmerie. Face au Super U, on entre sur une grande zone résidentielle avec une division de la route menant à une rue desservant des habitations.

Le traitement de cet espace doit permettre l'articulation entre les divers usages présents et donner lieu à une revalorisation paysagère de cette entrée de ville. Pour cela, nous préconisons de travailler sur les limites entre les espaces résidentiels et le silo en les accentuant par un couvert végétal continu, permettant d'éliminer la présence de vis-à-vis et donnant une tenue à la route. De même, il nous semble pertinent de revitaliser la strate arborée en la complétant à gauche de la voie par des essences de mêmes types ou légèrement plus basses afin de diminuer la visibilité existante avec la zone d'activité. Il nous semble important de sécuriser également la voie en établissant une continuité piétonne séparée de la chaussée par une strate herbacée, en dessinant des passages pour piétons et en ponctuant la route de ralentisseurs. A terme, la réutilisation du foncier pourrait permettre l'implantation d'habitations sur cette entrée de ville et de reconstruire la ville sur elle-même afin de limiter l'étalement urbain. Ce scénario est à envisager sur le temps long dans l'éventualité de désertion des entreprises de la zone d'activité.



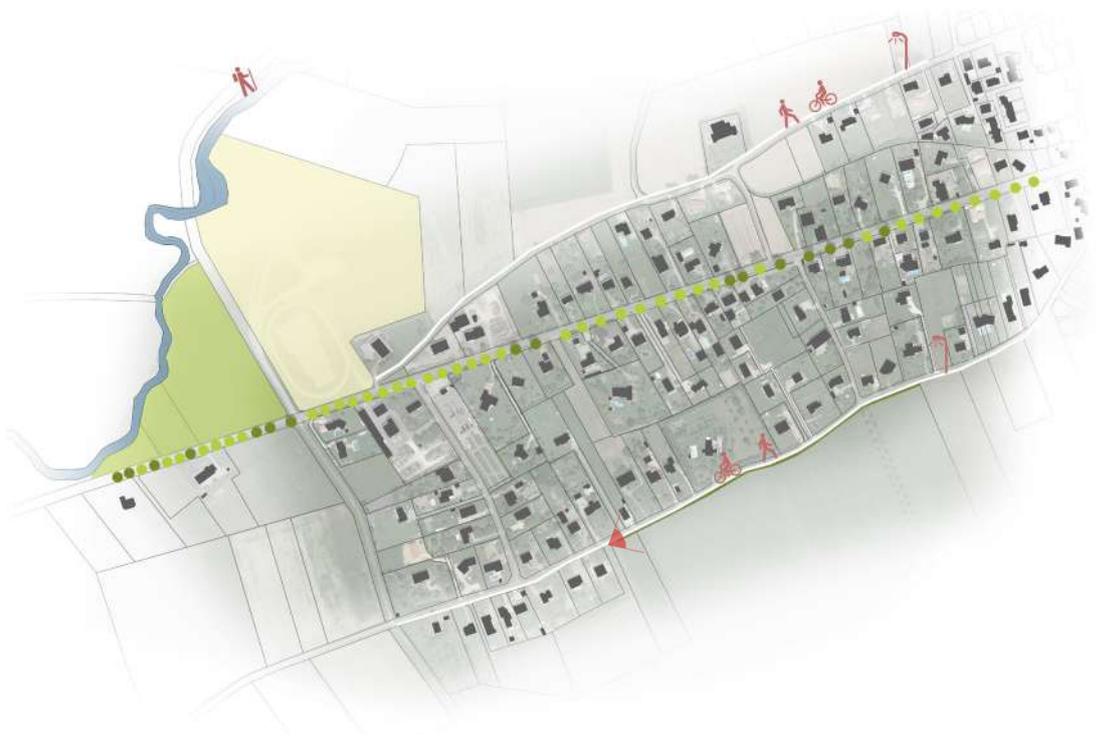
EXISTANT



PROJETÉ

L'entrée de ville Ouest est caractérisée par un paysage agricole ouvert, qui offre une perspective sur l'espace bâti. Lors de l'arrivée à Verdun-sur-Garonne depuis Lagraulet-Saint-Nicolas une courte allée d'arbres à droite de la voie se détache de part et d'autre du paysage agricole. Sur la gauche, les parcelles aujourd'hui non utilisées seront occupées par le prochain collège. Devant le front bâti, un chemin pédestre traverse la départementale. Celui-ci crée un accès entre les berges du ruisseau Pontarras au sud et le nord de la ville. L'arrivée est marquée par un espace contrasté entre l'espace agricole ouvert qui offre de grandes perspectives et l'espace bâti qui restreint la visibilité. Sur cet espace, l'urbanisation n'a pas nécessairement été réfléchie, autrement dit, elle s'est faite le long de l'axe routier de manière hétérogène, très peu dense, sans réflexion d'ensemble. Il n'y a donc pas d'unité visuelle structurante permettant de qualifier l'atmosphère et l'identité de cette première image de la ville. Parallèlement à droite de la voie et séparé par une strate herbacée, un cheminement piéton est aménagé créant ainsi une voie de déplacement doux qui relie cet espace au centre-ville.

Le projet de collège implanté sur cette entrée de ville a orienté notre réflexion autour de l'étude. Ainsi, nous avons envisagé de qualifier la perspective paysagère afin de la valoriser efficacement sans engager de traitement lourd du site. Le renforcement de l'allée d'arbres déjà existante à droite de la voie et son prolongement permettraient de créer une continuité le long de la départementale. Dans cette logique de valorisation paysagère, il serait envisageable de créer un espace vert devant l'établissement scolaire. Nous préconiserions la mise en place d'un jardin pédagogique cogéré par le collège, la commune et à disposition des élèves. Celui-ci pourrait qualifier cette entrée visuellement par la création de nouveaux usages. Il apparaît ici que la construction d'un établissement scolaire remet potentiellement en question l'implantation des équipements publics sportifs existants. De fait, une réflexion est à amorcer quant au regroupement de ces infrastructures à proximité du collège. Ce projet pose la question de l'accessibilité à l'établissement, nous avons alors pensé celle-ci de différentes manières. D'une part, il semblerait important de réfléchir au ralentissement de la circulation grâce à un rétrécissement de voie ou l'installation de ralentisseur afin d'assurer la sécurité des élèves.



EXISTANT



PROJETÉ

D'autre part, une réflexion est à entamer autour de l'entrée et la sortie du collège, que ce soit par véhicule personnel, ou par transport scolaire collectif afin de ne pas obstruer le trafic existant et mettre en danger les usagers. Par ailleurs, il semblerait envisageable de penser l'accessibilité au collège par les déplacements doux grâce aux axes routiers secondaires parallèles à la D6, cela favoriserait à la fois la mise en valeur paysagère de la commune, et la sécurité des élèves se rendant à l'établissement. En outre, favoriser les modes de déplacement actifs sur la D6 en prolongeant le cheminement existant à droite de la voie serait aussi une solution. Un traitement des éclairages publics de ces axes secondaires pourrait également être envisagé.



EXISTANT



PROJETÉ

## ENTRÉE PAR LE SUD // AVENUE DE TOULOUSE

L'entrée de ville Sud est principalement marquée par la présence de la zone commerciale, et notamment de l'Intermarché. Elle peut cependant être décomposée en trois séquences bien distinctes. Une première partie, s'étendant de la ferme Escoula jusqu'à la zone commerciale, est très peu bâtie et également peu arborée. La vente de produits locaux par la ferme apparaît cependant être un atout dans la mesure où ce lieu de sociabilisation permet une diversité commerciale, et est une vitrine du savoir-faire local. Puis, en poursuivant vers la ville, on observe que la zone commerciale fait face à une parcelle agricole, elle-même bordée plus en amont d'un lotissement ainsi que d'un long mur. Peu qualitative, la rupture entre la surface agricole et bâtie, ponctuée de nombreux panneaux publicitaires, ne met pas en avant une identité propre à Verdun-sur-Garonne. L'espace résidentiel bénéficie de la présence de platanes sur les bords de la route ainsi que d'un chemin piéton le rendant plus accueillant. Cependant, le manque d'éclairage public et d'harmonie architecturale dans cette zone sont à noter.

Le traitement de la rupture entre espace agricole et bâti permettrait ainsi une requalification paysagère. De même, rendre cet espace plus facilement praticable pour les modes de déplacements actifs paraît être un enjeu important. Plusieurs aménagements peuvent donc être envisagés sur cette entrée. La plantation d'une allée d'arbres reliant la ferme Escoula à la zone commerciale complèterait la présence de platanes déjà présents sur la partie gauche de la voie. En effet, cela marquerait l'entrée dans la ville tout en permettant une transition moins abrupte de la zone agricole à la zone bâtie. Également, la pose d'un ralentisseur avant la ferme Escoula sécuriserait son accès et lui permettrait d'être plus visible. Le traitement paysager pourra être complété par la mise en place d'une haie champêtre le long du mur et du lotissement bordant la parcelle agricole afin d'atténuer la rupture entre ces deux espaces.



EXISTANT



PROJETÉ